




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-1001**

**Séance publique du**

**15 décembre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211215- lmc1206862-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2021
Date de réception : vendredi 17 décembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CENTRES SOCIAUX ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022**

Le 15 décembre 2021 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 09/12/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Brigitte BILLOT.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction Politique de la Ville

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DÉCEMBRE 2021

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : CENTRES SOCIAUX ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Vous soutenez de manière importante les projets sociaux des centres sociaux développés en direction des habitants de l'ensemble des territoires de la commune et notamment au sein des quartiers de la Politique de la Ville.

Parallèlement aux interventions de ces acteurs du lien social, la Ville d'Aix-en-Provence accompagne également les projets associatifs des structures de proximité qui œuvrent de manière complémentaire en direction des habitants des quartiers d'Encagnane-Corsy, de la Pinette et du Jas de Bouffan.

Pour l'année 2022, nous vous proposons de valider la subvention de fonctionnement lors de ce Conseil Municipal pour les structures ci-après précisées.

Il s'agit du Centre International des Arts et Cultures Urbaines (CIACU) menant un projet d'animation globale à la Pinette avec comme fil conducteur l'art et la culture pour tous. Cette association travaille depuis 2016 dans la proximité avec les habitants du quartier de la Pinette -Pont de Béraud en mettant en place notamment de l'aide à la scolarité, de l'aide aux démarches administratives, l'accompagnement à l'emploi pour un public « jeunes » et étudiants en difficultés.

A Encagnane, la Maison de Quartier la Mareschale qui développe depuis de nombreuses années un projet culturel en lien avec les partenaires, propose des actions artistiques hors les murs afin d'aller au devant des publics du bas du quartier.

Pour ce qui est du centre social ADIS les Amandiers, dont le projet social est en cours d'examen par le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 22 500 €.

Les conventions d'objectifs globalisant les subventions municipales accordées à chacune de ces structures arrivant à échéance au 31 décembre 2021, il vous sera présenté en 2022, les nouvelles conventions d'objectifs pluriannuelles.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention à ces associations pour l'année 2022 tel que précisé dans le tableau ci-dessous.

N° TIERS	NOMS ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSE 2022
9241	Maison de quartier la Mareschale	22 500,00 €
50046	Centre International des Arts et Cultures Urbaines- CIACU	22 500,00 €
21857	CSC ADIS Les Amandiers	22 500,00 €

Ces propositions ont été validées le 21 octobre 2021.

Compte tenu de ce qui précède, vous voudrez bien, Mes Chers Collègues :

- **DÉCIDER** pour chaque structure, l'attribution d'une subvention pour **l'année 2022**, telle que mentionnée dans le tableau ci-dessus ;
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **22 500 € pour le Centre International des Arts et Cultures Urbaines** sera imputée sur la ligne n°1625 "Équipements *de proximité*" qui présentera les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **22 500 € pour la Maison de quartier la Mareschale** sera imputée sur la ligne n°1832 qui présentera les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **22 500 € pour le centre social ADIS les Amandiers** sera imputée sur la ligne n°1257 qui présentera les disponibilités suffisantes.

DL.2021-1001 - CENTRES SOCIAUX ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ - ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 4
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

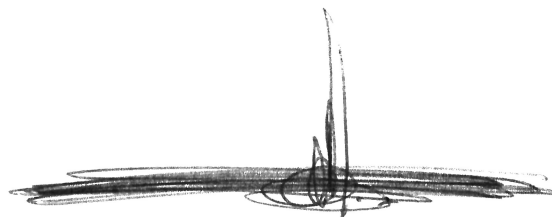
Moussa BENKACI Sophie JOISSAINS Salah-Eddine KHOUIEL Pierre SPANO

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»